

6.1 L'altise de l'airelle

Nom latin : *Altica sylvia* Malloch

Nom anglais : Flea Beetle

L'altise de l'airelle (altise du bleuet) est communément rencontrée dans les bleuetières du Québec. Les populations, parfois très élevées, peuvent défolier complètement de grands secteurs autant en végétation qu'en récolte et entraîner des pertes de rendement. Les larves se nourrissent surtout du feuillage en développement dans les champs en végétation, mais s'attaquent aussi aux fleurs. Typiquement, les dommages sont situés à la marge des feuilles (Figures 1a et 1b). Les adultes se nourrissent des feuilles.



Figure 1a. Marge des feuilles rongées

Source : Steeve Schawann, MAPAQ



Figure 1b. Dommages au champ

Source : Chantale Morin

DESCRIPTION

L'altise du bleuet produit une génération par an. Elle présente quatre stades de développement : l'œuf, la larve, la puppe et l'adulte (Figure 2). Elle passe l'hiver au stade œuf dans la litière en surface du sol. Les œufs orange-jaune et de forme ovale mesurent environ 1 mm. Ils éclosent sur une période de 2 à 3 semaines au printemps.

Les larves se développent sur une période de 10 à 19 jours, selon la température, et passent par trois stades. Au dernier stade, la larve mesure 6 mm de longueur. Elle est brun foncé, presque noire (Figure 3), et elle possède six pattes sous le corps. Une fois son développement complété, elle se réfugie dans la litière du sol ou dans le sol jusqu'à une profondeur de 12 mm pour se transformer en puppe. De forme ovale et orangée, la puppe mesure de 4 à 5 mm de long. L'adulte émerge de 15 à 28 jours plus tard; la moyenne étant 17 jours. Bronze cuivré et de forme ovale, il mesure 5 mm de longueur (Figure 4). Ses pattes arrière, très développées, sont adaptées et utilisées pour le saut. Dans la bleuetière, le pic des populations d'adultes est atteint à la mi-saison. Les adultes s'accouplent 10 à 14 jours après leur émergence. La ponte débute quelques jours plus tard. Les œufs sont déposés près de la base des plants ou dans la litière, en surface du sol. La plupart des adultes ne survivent pas à l'hiver.

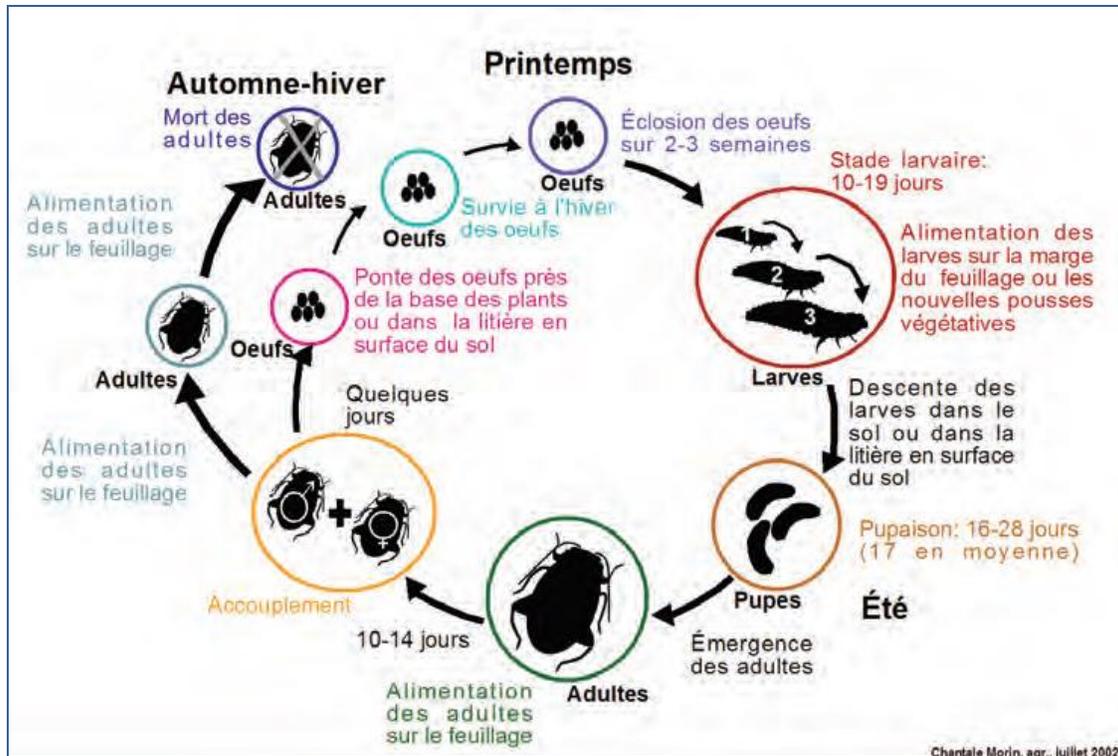


Figure 2. Cycle biologique de l'altise du bleuët
Source : Chantale Morin, Club Agroenvironnement Côte-Nord



Figure 3. Larve de l'altise
Source : Chantale Morin, Club Agroenvironnement Côte-Nord



Figure 4. Altise au stade adulte
Source : Chantale Morin, Club Agroenvironnement Côte-Nord

DESCRIPTION

La taille par brûlage effectuée tous les trois cycles de production peut faire diminuer les populations présentes dans un champ. Pour détruire les œufs d'altise situés dans la litière du sol, le brûlage d'automne ou de printemps doit être très intense. Ce type de brûlage comporte toutefois des inconvénients, notamment le risque de détruire la matière organique et les organismes bénéfiques qui s'y trouvent.

LE DÉPISTAGE

Le dépistage est effectué au stade larvaire, soit **à la fin mai et en juin**. On le réalise par beau temps, car moins de larves sont capturées lorsque le feuillage est humide.

Dans les **champs en récolte**, l'**échantillonnage** consiste à faire un demi-cercle de 180° à l'aide d'un filet à papillon (Figure 5) de 30 cm de diamètre. Un échantillon comprend le nombre d'insectes que l'on a recueillis dans dix coups de filet. Il est recommandé de parcourir le champ en « zigzag » et de se déplacer de 40 à 80 m entre chaque échantillonnage. Au moins sept échantillons de dix coups de filet doivent être pris par champ de 5 ha en culture.



Figure 5. Filet à papillons

Source : Chantale Morin, Club Agroenvironnement Côte-Nord

Le **seuil d'intervention** n'a pas été déterminé précisément. Au Maine, le seuil recommandé est de 50 larves par 10 coups de filet. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean actuellement, le seuil de 200 larves par 10 coups de filet est utilisé. Toutefois, la décision d'effectuer un traitement insecticide lorsque ce seuil est atteint doit être accompagnée d'une évaluation visuelle des dommages.

Dans les **champs en végétation**, l'échantillonnage avec le filet est impossible car les tiges sont très courtes au moment où les larves sont actives. Des **observations visuelles** peuvent toutefois être faites. En présence d'altises, on peut observer, dans les endroits où la reprise de la végétation est faible ou inexistante, des dommages sur les pousses qui n'ont pas encore émergé du sol. Des excréments et des dommages à la marge des feuilles peuvent également être visibles sur les plants émergés situés en bordure des secteurs où la repousse est faible. Des applications d'engrais peuvent être réalisées dans ces secteurs afin de favoriser la repousse des tiges de bleuetier.

LES MÉTHODES DE LUTTE

Les insecticides disponibles pour lutter contre l'altise sont présentés dans la fiche 19 traitant des pesticides homologués dans la production du bleuet. En présence de populations préoccupantes, il est recommandé de consulter un conseiller agricole qui évaluera si l'intervention avec un insecticide est nécessaire.

Les **pollinisateurs** indigènes et commerciaux étant très présents au champ lors du stade larvaire de l'altise, habituellement, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les traitements sont réalisés au stade adulte, soit vers la fin juin. Cette façon de faire aide à protéger les pollinisateurs des risques associés à l'utilisation d'insecticides. De plus, lorsque possible, l'application dans les champs en **végétation** est privilégiée par rapport aux champs en récolte.

FEUILLET COMPLÉMENTAIRE

4.1 La lutte intégrée dans la culture du bleuet sauvage

TEXTE ADAPTÉ DE

Maud, C. et G. Chiasson. 1997. *L'altise de l'airelle*. Feuillelet d'information C.2.1.0. Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural du Nouveau-Brunswick. [En ligne]. <http://www.qnb.ca/0171/10/C210f.pdf> (Page consultée le 15 septembre 2010).



RÉFÉRENCES

- Gagnon, S. 2007. *Mesures de contrôle de l'altise dans la production du bleuet sauvage au Saguenay–Lac-Saint-Jean : État de situation*. Agrinova. Alma. 11 p.
- MAPAQ. 2004. *Cahier d'autoévaluation de gestion intégrée des ennemis des cultures. Pratiques agroenvironnementales spécifiques, bleuet nain semi-cultivé*. 17 p.
- Savard, J. *Que faire avec l'altise du bleuet dans nos bleuetières?* Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 4 p. [En ligne]. <http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/Documents/Altise%20de%20l'airelle.PDF> (Page consultée le 15 septembre 2010).
- Yarborough, D. 2008. *Organic wild blueberry production*. Fact Sheet No. 304. The University of Maine. Cooperative Extension. [En ligne]. <http://umaine.edu/blueberries/factsheets/organic/304-organic-wild-blueberry-production/> (Page consultée le 15 septembre 2010).

ADAPTATION 2010

Sophie Gagnon, agronome, coordonnatrice en gestion de projet, Agrinova, Alma

RÉVISION

Gaétan Chiasson, agronome, agent de développement, ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick, Bathurst

Michèle Roy, Ph. D., agronome-entomologiste, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Québec

Laurier Tremblay, agronome, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Bergeronnes

MISE À JOUR 2015

Véronique Moreau, agronome, directrice générale, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini